

[lecourrier.ch](https://www.lecourrier.ch)

Pas de soutien pour les sans-papiers - Le Courrier

3-4 minutes

Une motion socialiste demandait de collaborer avec les organisations d'entraide pour soutenir les personnes privées d'aide sociale et de mesures de compensation de salaire.

Le canton de Genève - comme ici en juin 2020 - ou encore la Ville de Zurich ont apporté un soutien spécifique aux sans-papiers, mais ce n'est de loin pas le cas partout. JPDS

[Crise sanitaire](#)

Il n'y aura pas de mesure d'aide de la Confédération pour les personnes sans statut légal qui ont souffert des conséquences économiques de la crise sanitaire. Le Conseil des Etats a rejeté une motion de la sénatrice socialiste Elisabeth Baume-Schneider, demandant des solutions de soutien et de collaboration avec les organisations d'entraide en faveur des personnes privées d'aide sociale et de mesures de compensation de salaire.

La conseillère aux Etats proposait d'accorder dans le cadre de mesures urgentes des aides directes, des prêts sans intérêt pour les factures essentielles (loyer, assurance-maladie) ou encore un fonds d'aide spécifique. «On ne peut pas continuer à invisibiliser le fait qu'une partie des personnes qui contribuent à la prospérité de la société ne font pas appel à l'aide sociale. Les personnes sans statut légal ont été particulièrement exposées pendant la crise», constate Elisabeth Baume-Schneider. Le canton de Genève ou encore la Ville de Zurich ont apporté un soutien spécifique mais ce n'est de loin pas le cas partout. Les associations ont dû compter sur des bailleurs de fonds privés, particulièrement la Chaîne du bonheur, qui a distribué plus de 43 millions de francs. «Cela ne devrait pas être une compétence cantonale ou communale. Pour moi, c'est une question d'assurance sociale», juge la conseillère aux Etats.

«Déresponsabilisation»

Opposé à la motion, le Conseil fédéral relève que les personnes séjournant illégalement en Suisse sont en principe tenues de quitter le territoire et que les cantons sont responsables des renvois. Il rappelle que les sans-papiers ont l'obligation de souscrire une assurance-maladie et peuvent donc bénéficier de prestations médicales. Un fonds de soutien irait «à l'encontre de la politique de lutte contre le travail au noir et le séjour illégal». La Chambre haute l'a suivi.

La Plate-forme nationale des sans-papiers regrette la «déresponsabilisation» du Conseil des Etats. «Si l'on ne garantit pas les moyens de subsistance de tous, on prend le risque du crime organisé, de l'exploitation des travailleurs et de toutes sortes d'abus», écrit-elle dans un communiqué.